

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE 80800 VILLERS BRETONNEUX**

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2023**  
**THÉMATIQUE : 7 .1.2 Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats)**  
**(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE..... 11  
 DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION..... 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre  
 le neuf avril à dix- huit heures et trente minutes -----

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de VILLERS BRETONNEUX,  
 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur  
 DINOUARD Didier – Président.

**Etaient présents :** M. DINOUARD Didier – Mme LEFEUVRE Marie-Françoise – Mme D'HEILLY Patricia  
 - M. LEFEBVRE Mandrin - M. VAQUEZ Bruno – Mme DUBOIS Patricia - M. DEPOSE Jacky - Mme  
 BRICOUT Berthe.

**Absents excusés :** M. LELIEUR Bertrand - Mme MALARME Anne - Mme GALLO Yvette

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023  
 Considérant  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	8 204,16 €				- €	8 204,16 €
FONCT	35 306,89 €		14 600,57 €			49 907,46 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération  
 d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en  
 priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,  
 Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2023</b>		Envoyé en préfecture le 19/04/2024
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		Reçu en préfecture le 19/04/2024
		Publié le 
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		49 907,46 €
Total affecté au c/ 1068 : A reprendre en ligne 001		- € 8 204,16 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2023</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Fait à Villers-Bretonneux, le 15 avril 2024

Le Président,  
Didier DINOUEARD  
Centre Communal  
d'Action Sociale  
de VILLERS-BRETONNEUX

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 19/04/24  
et publication ou notification le 19/04/24

Le Président  
Didier DINOUEARD

Centre Communal  
d'Action Sociale  
de VILLERS-BRETONNEUX